

**DEPARTEMENT
Du NORD**

REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 059-265904565-20220404-N040420227-DE

SLOW

**ARRONDISSEMENT
De DOUAI**

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°7
**Projet santé
2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 4 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 14 dont 3 procurations -

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAAZZI Omar - BELHADRI Youssef – VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles .

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale - FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël

Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.

Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre des subventions accordées pour la mise en place d'actions santé, le Centre Social souhaite organiser un temps fort autour de mars bleu, mois de prévention du cancer colorectal.

L'action consiste à co-organiser avec les Foulées pecquencourtoises un défi sportif proposant aux habitants de parcourir le plus de kilomètres possibles sur une période donnée. Le lancement aurait lieu le 16 mars avec l'intervention de l'ERC et la clôture serait prévue pour le 1^{er} avril avec l'intervention de l'hôpital hors les murs et de la Ligue contre le cancer. Seul l'événement de clôture nécessite des dépenses car un cocktail serait proposé aux participants et une remise de prix organisée.

Budget prévisionnel de l'action :

- Alimentaire : 200€
- Constitution des lots : 608€ (place Sourceane, cartes cadeaux décathlon, paniers garnis, lots de consolation)
- TOTAL : 808€.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

➤ **Mars bleu : complément**

Répartition des lots :

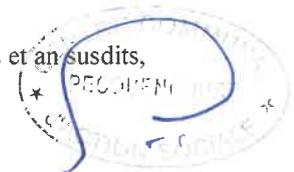
	STRAVA		PACER	
	HOMME	FEMME	MOINS DE 61 ANS	61 ANS ET PLUS
1	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€
2	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€
3	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€

La Commission Administrative,**Après délibération,****A L'UNANIMITE des voix****ACCEPTE** : le projet comme mentionné ci-dessus.**AUTORISE** : Monsieur le Président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet santé 2022 comme mentionné ci-dessus.**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et années susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.